

  
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



Caisse  
des Dépôts  
GROUPE

# Hub des Territoires

L'espace d'échanges et de développement  
Banque des Territoires

**Webinaire de présentation de l'AAP  
« Solutions de billetteries innovantes »**

30.06.2023



**FABRICE  
CASADEBAIG**

*Coordinateur national  
de la stratégie  
Industrie culturelles et  
créatives, Secrétariat  
général pour  
l'investissement*



**GILLES  
DUFFAU**

*Directeur  
d'investissement,  
responsable de  
projets e-culture et  
patrimoine, Caisse  
des Dépôts*



**SÉBASTIEN  
THÉVENET**

*Délégué aux  
entreprises culturelles,  
ministère de la Culture  
- DGMIC*



**ANNE-  
LAURE  
JANECZEK**

*Directrice de  
projet, service du  
numérique,  
ministère de la  
Culture - DGMIC*



**INÈS PIAT**

*Chargée de projets PIA  
« Culture, patrimoine et  
numérique », Caisse  
des Dépôts*

## Sommaire

- 01** La stratégie d'accélération des ICC et France 2030 : 1 milliard € pour les ICC
- 02** L'intervention de la Banque des Territoires dans le secteur culturel
- 03** Le volet transition numérique de la stratégie des ICC & les enjeux du secteur de la billetterie
- 04** Le dispositif « Solutions de billetteries innovantes »
- 05** Questions des participant.es

01

## La stratégie d'accélération des ICC et France 2030

Au total, **1 milliard €** pour les industries  
culturelles et créatives (ICC)

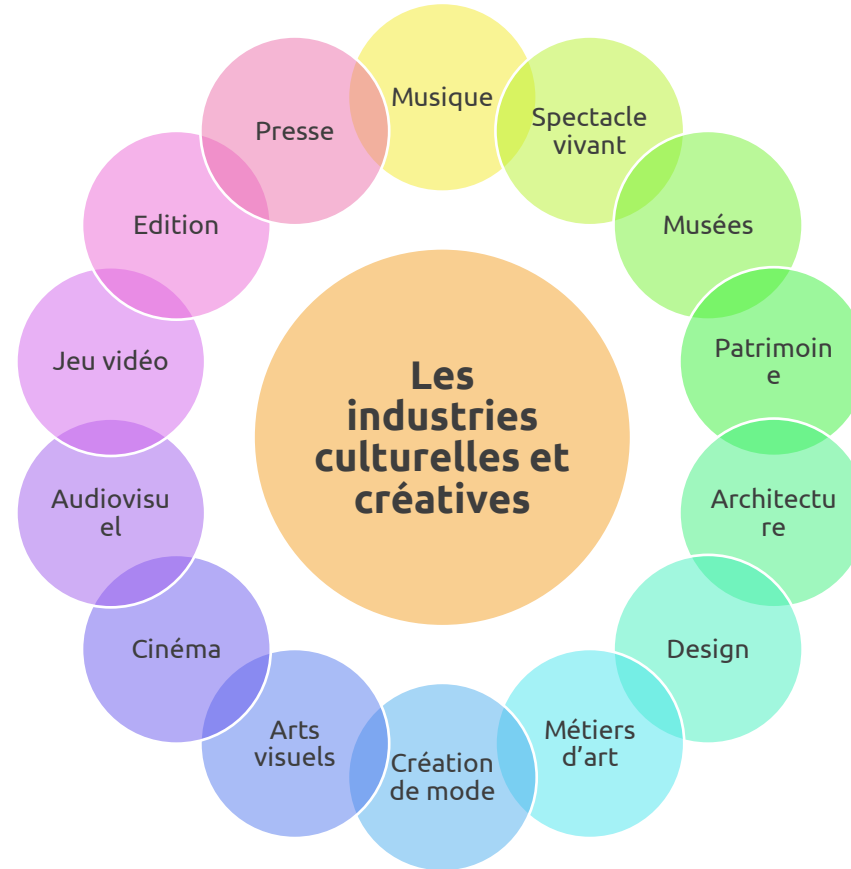
# Les industries culturelles et créatives

Une filière stratégique avec un potentiel de croissance significatif

Chaque année les ICC représentent près de **92 Md€ de chiffre d'affaires** et **2,3 % du PIB** soit un poids économique comparable à celui de l'industrie agro-alimentaire et deux fois plus important que celui de l'industrie automobile

Une **forte croissance du chiffre d'affaires** fait de la filière ICC une des plus dynamiques de l'économie française

**+6,7 %** par an entre 2013 et 2018



Leur poids économique repose sur **l'excellence du geste créateur**, dont la France est l'un des leaders mondiaux

Une filière **créatrice d'emplois** en grande partie non délocalisables  
**150 000 entreprises culturelles** dont plus de 95 % sont de toute petite taille  
près de **640 000 emplois directs** elle offre un revenu principal ou ponctuel à près de **1,3 million de personnes**

# France 2030 et la stratégie d'accélération des ICC (PIA4)

54 milliards d'euros pour accélérer la transformation de notre pays et mieux le préparer aux bouleversements technologiques et économiques à venir

- Le 4ème programme des investissements d'avenir (PIA4) :  
**20 milliards €** (innovation de rupture)

- France 2030 : **34 milliards €** (déploiement industriel)

- Volet transversal : **13,5 milliards €** pour mettre à niveau l'enseignement supérieur et la recherche et accompagner l'innovation

- Volet dirigé : **40,5 milliards €** pour accélérer la transformation des filières industrielles d'avenir

au total **54 milliards €**

dont **1 milliard €** pour la **culture**, une **mobilisation inédite**, dont :  
**400 M€** dans la stratégie d'accélération des ICC et  
**600 M€** dans le volet « Culture » de France 2030

# La Stratégie d'accélération des industries culturelles et créatives



Stratégie s'inscrivant dans une démarche initiée par le **Président de la République** au printemps 2019



Résultat d'un travail de concertation avec les acteurs de la filière piloté par le Ministère de la culture : **les Etats généraux des ICC**



Une **démarche interministérielle** placée sous l'égide du **SGPI**, dont le **Ministère de la culture** est chef de file et dont la **DGMIC** assure le pilotage au sein du MC







Des **crédits publics** dont la gestion est confiée à



et des opérateurs « délégués » (IFCIC, Business France, Institut Français, etc.)

# Soutenir la filière des industries culturelles et créatives (ICC)

Le constat : une filière confrontée à de nombreux défis justifiant des actions spécifiques

-  **1 L'accès au financement**
-  **2 Une concurrence accrue**
-  **3 Une transformation des modes de création**
-  **4 Un bouleversement des modes de production et de diffusion**



# Les 5 axes de la stratégie d'accélération des ICC

Une enveloppe globale de **400 M€** sur 5 ans (2021-2025)

## Axe 1

Renforcer la solidité et la compétitivité des entreprises



## Axe 2

Hisser la France au premier rang de la nouvelle économie numérique en matière culturelle



## Axe 3

Renforcer la place des ICC françaises à l'international



## Axe 4

Inscrire pleinement les ICC dans les nouvelles dynamiques de transformation territoriale



## Axe 5

Faire des ICC une filière de référence en matière de responsabilité écologique



**18 mesures**

**35 dispositifs**

**une démarche ouverte**

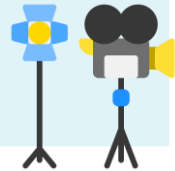
appels à projets (AAP), appels à manifestation d'intérêt (AMI), concours, recherche et financement

## France 2030 : objectif 8 relatif aux ICC

Une enveloppe globale de **600 M€** pour placer la France en tête de la production des contenus culturels et créatifs, et des technologies immersives

**Un enjeu de civilisation**  
**Un enjeu de compétition internationale**  
**Trois grands axes d'action**

**Développer des studios de tournage  
et de post production**



**Soutenir les contenus culturels et les  
technologies immersives**

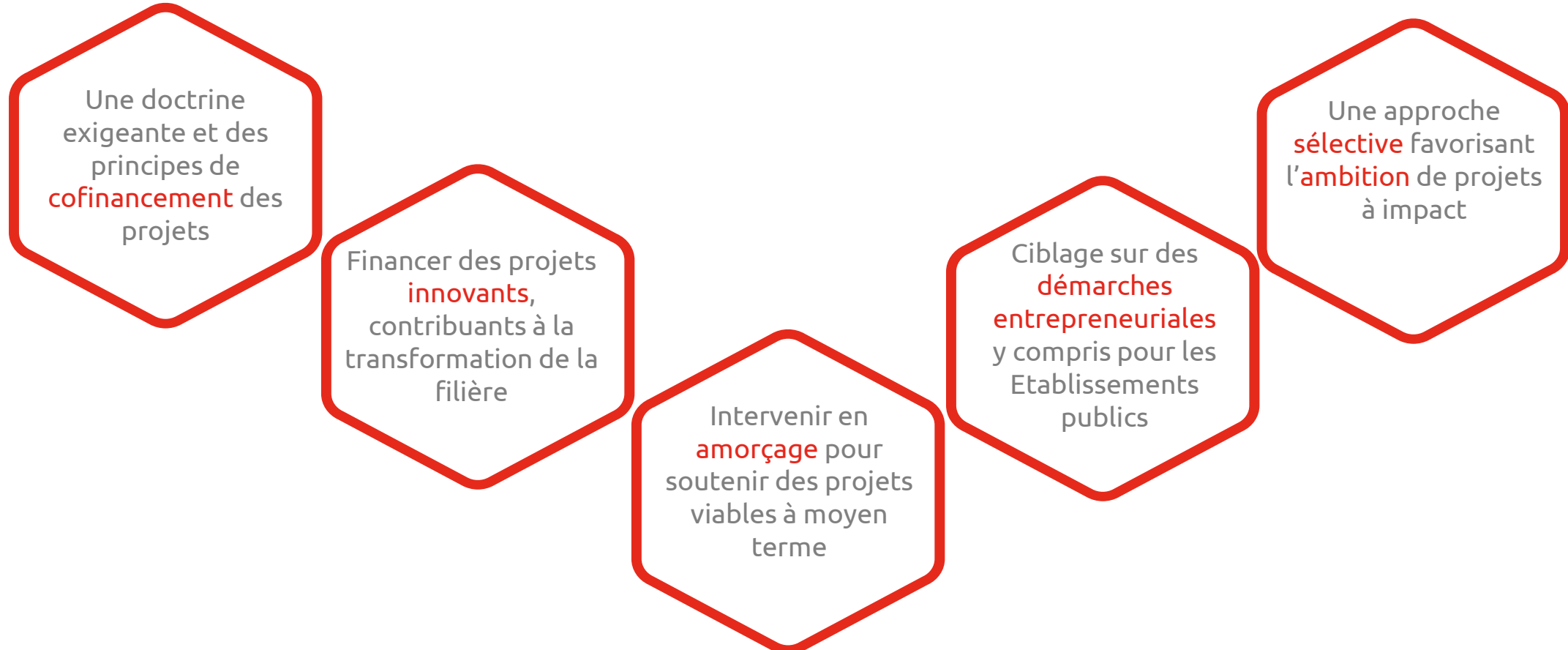


**Favoriser l'émergence de nouvelles  
formations aux métiers de l'image et du  
son**



# Les grands principes d'intervention de France 2030

Accompagner la transition numérique et écologique des industries culturelles et créatives



## Pour tout savoir sur la Stratégie d'accélération des ICC et France 2030 :

[culture.gouv.fr/strategie-icc](https://culture.gouv.fr/strategie-icc)

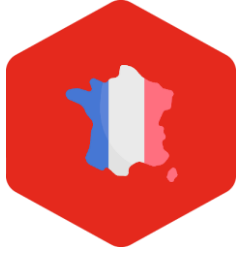


02

**L'intervention de la Banque  
des Territoires dans le secteur  
culturel pour France 2030**

# La Banque des Territoires

Un opérateur historique du PIA et, maintenant, opérateur France 2030



## Notre ambition ?

Lutter contre les fractures territoriales et les inégalités sociales en tout point du territoire



**Accompagner les acteurs locaux** dans l'élaboration et le déploiement de projets d'avenir innovants, audacieux et ambitieux



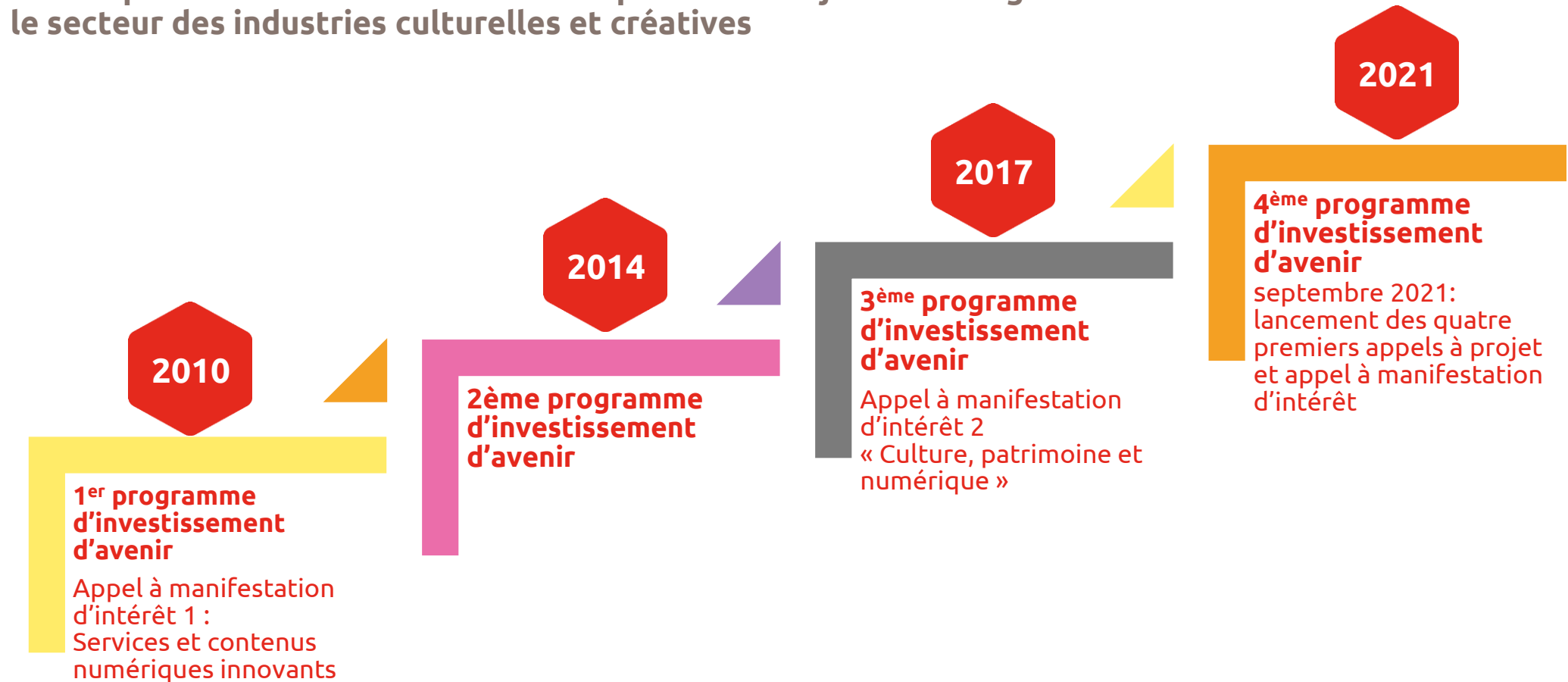
## Apporter des solutions sur mesure à nos clients

- Collectivités locales
- Entreprises publiques locales
- Organismes de logement social
- Professions juridiques

La Banque des Territoires est un opérateur historique du PIA :  
**13 milliards € & 35 actions**  
et un des opérateurs majeurs du PIA et de France 2030 dans le secteur des industries culturelles et créatives.

# Les grandes dates du PIA Culture

La Banque des Territoires est l'un des opérateurs majeurs du Programme d'investissements d'avenir dans le secteur des industries culturelles et créatives



# Les dispositifs culturels en cours de France 2030 opérés par la Banque des Territoires

Appel à projets  
« Alternatives vertes 2 »



Appel à manifestation  
d'intérêt  
« Pôles territoriaux  
d'industries culturelles  
et créatives »



Appel à projets  
« Solutions de  
billetteries innovantes »





**03**

**Le volet transition numérique  
de la stratégie des ICC  
& les enjeux du secteur de la  
billetterie**

# Axe numérique de la stratégie d'accélération pour les ICC

Constat : une nécessaire appropriation de la transition numérique par les acteurs culturels

Accès à de nouveaux outils de création en environnement numérique

Modèles d'affaires traditionnels bouleversés

Diversité d'offre inédite

Apparition de nouveaux usages

Garantir la rémunération des ayants droit

Concentration de l'accès aux œuvres sur un nombre réduit de plate-formes

Risque d'enfermement algorithmique

Impact environnemental de la numérisation des activités



Enjeu de souveraineté technologique et culturelle

# Axe numérique de la stratégie d'accélération pour les ICC

Objectif : hisser la France aux premiers rangs de la nouvelle économie numérique culturelle

Renforcer la maîtrise des données culturelles

Investir dans de nouvelles briques technologiques au cœur des expériences culturelles de demain

Optimiser la sécurisation et la distribution des droits

Dynamiser la recherche dans les ICC

Développer des offres culturelles numérisées ou immersives (en complément du monde physique)

Enjeu transversal : sobriété numérique et transition écologique



Soutenir le développement de solutions de billetterie ouvertes et interopérables répondant aux besoins de la filière :

- Optimisation de la commercialisation
- Connaissance des publics
- Juste répartition de la valeur

# La billetterie est une brique stratégique du champ culturel

## Elle est essentielle pour :

- Les modèles économiques des opérateurs
- La connaissance des publics
- La communication et la fidélisation



## L'innovation au service des enjeux

### Des enjeux autour de la donnée

- Pour observer les usages
- Pour proposer des offres et des services innovants.

### Des enjeux économique

- Pour un meilleur partage de la valeur

### Des enjeux de sécurité

- Les problématiques de second marché

04

**Le dispositif  
« Solutions de billetteries  
innovantes »**

# AAP « Solutions de billetteries innovantes »



## CONSTATS

- Propriété et potentiel économique des données
- Intermédiation entre consommateur et offre culturelle
- Maturités variées en matière de systèmes de billetterie
- Manque de solutions propres et enjeux de visibilité pour les petits producteurs d'offres culturelles



## OBJECTIFS

- Réaligner les intérêts des acteurs en incitant à une coopération fructueuse
- Innover dans le champ des billetteries et de la commercialisation des offres culturelles
- Améliorer les services proposés aux consommateurs
- Répondre aux besoins des producteurs d'offre culturelle
- Encourager des démarches d'interopérabilité et de standardisation des données
- Favoriser l'émergence d'entreprises françaises de billetterie compétitives sur le marché mondial

# AAP « Solutions de billetteries innovantes »

Un dispositif en deux phases :

1

**Appel à manifestation d'intérêt (AMI)**, doté de 1M€ de crédits d'ingénierie, clôturé au premier semestre 2022.

2

**Appel à projets (AAP)** doté de 9M€ pour financer les projets répondant le mieux aux besoins du marché.

✓ **Des projets non candidats ou non lauréats de la phase 1 peuvent également postuler à cette phase 2 d'AAP.**



**10M€**

*Montant de l'enveloppe globale du dispositif*

# AMI Billetteries innovantes : des résultats prometteurs



AMI ouvert de septembre à novembre 2021



Comité final le 18/02/2021 : **43 candidatures reçues pour la phase 1 et 13 projets lauréats pour 930 K€**

La phase 1 de l'appel à manifestation d'intérêt en faveur des billetteries innovantes :

- a fait émerger des **candidatures pertinentes et de qualité**
- a permis à des structures de toutes tailles de présenter des **projets novateurs émergents** comme le projet de « Billetterie s'appuyant la blockchain et les NFT » et **structurants**, notamment dans les secteurs du **cinéma, du spectacle vivant, du patrimoine et des musées**, ainsi que des solutions pour le **second marché de la billetterie** et pour favoriser **l'interopérabilité**



# AMI Billetteries innovantes : des résultats prometteurs



## Lauréats de la phase 1

- Combini – PIMS
- Ticketr – My Open Tickets
- Billetterie horodatée intelligente – Affluences
- Billetterie s'appuyant la blockchain et les NFT – EBB
- PI2C2 – Otipass
- Billetterie en placement numéroté – Weezevent
- Alma Heritage
- Hormur
- Billethic
- Boxoffice 2025 - The Boxoffice company
- Cinedata – Cine society
- Développement de l'interopérabilité sur le marché secondaire de la billetterie – Reelax Tickets
- Abonnement pour les musées (Guidap) – Shhaker

# AAP « Solutions de billetteries innovantes »



## DATE LIMITE

- ◆ Envoi possible jusqu'au vendredi 29 septembre à 17h (heure de Paris)



## ENVELOPPE

- ◆ Jusqu'à **2M€** de soutien par projet (*50% ou 70% du budget Total TTC de chaque projet – selon la nature de l'entité porteuse*)



## BENEFICIAIRES

- ◆ Tous les secteurs des ICC
- ◆ Entreprises, associations, fondations, établissements publics ou privés, collectivités locales



## DEPENSES ELIGIBLES

# Critères et processus de sélection de l'AAP

Les critères sont détaillés exhaustivement dans le cahier des charges de l'AAP



## Intérêt du projet pour la filière ICC

Caractère **innovant**  
Effet **d'entraînement pour la filière**  
Caractère **pérenne, répliquable, généralisable**  
Lien avec les **acteurs culturels**  
Viabilité économique  
Caractère **mutualisant et interopérable**  
Capacité du projet à soutenir **la diffusion** et à augmenter la visibilité et **l'accessibilité de la création artistique**



## Compétence du porteur de projet

**Expérience** du porteur de projet et de ses partenaires  
Cohérence et solidité du **plan de financement**  
Adéquation entre les moyens mis en œuvre et les besoins du projet



## Critères environnementaux

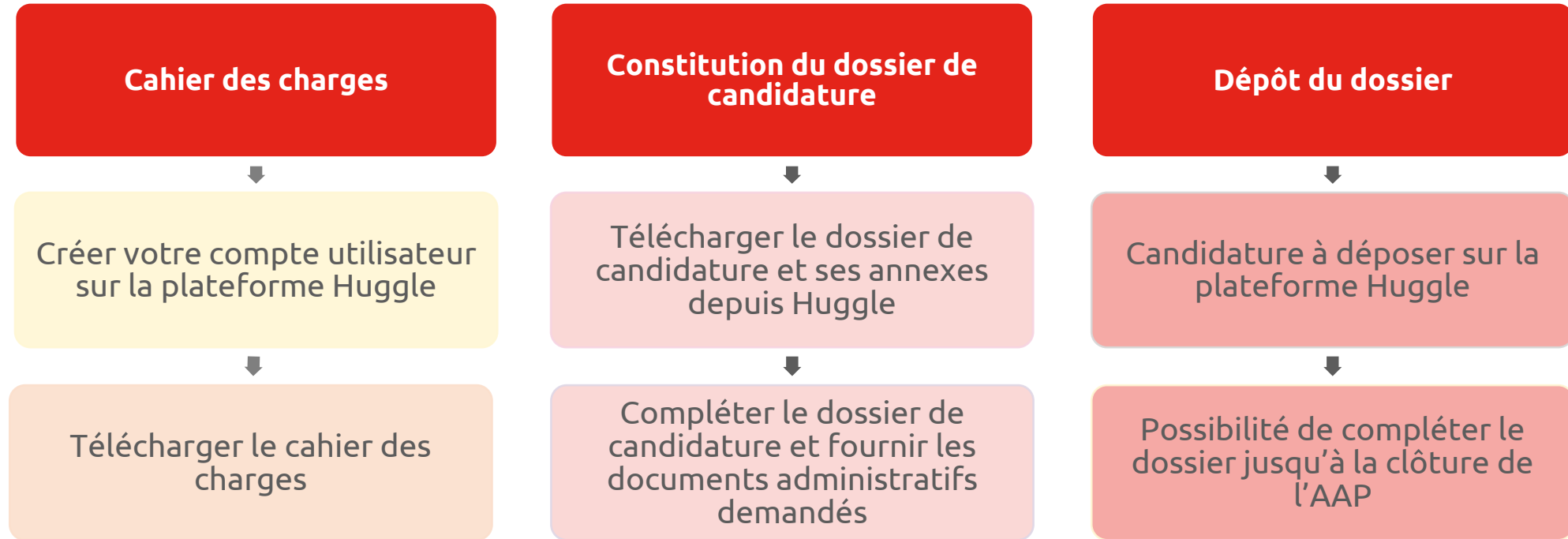
Présenter moyens et méthodologies **d'évaluation et d'optimisation de l'impact environnemental**  
Expliciter la **contribution à la transition écologique**



## Critères sociétaux

Composition de l'équipe : **parité** et présence de collaborateurs porteurs de **handicap**

## Pour déposer votre candidature



## Une question ?



### Vos contacts

- [france2030culturecdc@caissedesdepots.fr](mailto:france2030culturecdc@caissedesdepots.fr)  
ou
- [ines.piat@caissedesdepots.fr](mailto:ines.piat@caissedesdepots.fr)



FAQ dédiée



Cahier des charges



Plateforme de  
candidature Huggle



Replay du  
webinaire



Les liens clés  
regroupés ici



[bit.ly/m/aap-billetteries](https://bit.ly/m/aap-billetteries)

05

**Temps de questions**



**banquedesterritoires.fr**



| @BanqueDesTerr